

**COMMUNE DE SALON LA TOUR**

**ETABLISSEMENT DES MESURES DE PROTECTION AUTOUR DU CAPTAGE DE DUPRAT**

**ETAT PARCELLAIRE DES IMMEUBLES CONSTITUANT LE PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE  
(COMME DE SALON LA TOUR)**

DESIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES									DESIGNATION DES PROPRIETAIRES DES IMMEUBLES	
SECTION	N° PARCELLE	LIEU-DIT	NATURE DES PROPRIETES	CONTENANCE (M <sup>2</sup> )	EMPRISE		HORS EMPRISE		TELS QU'ILS SONT INSCRITS A LA MATRICE DES ROLES	TELS QU'ILS SONT CONNUS D'APRES LES RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS PAR L'ADMINISTRATION
					N° PARCELLE	SURFACE (M <sup>2</sup> )	N° PARCELLE	SURFACE (M <sup>2</sup> )		
AP	155	AU SOLLIER	P	3 50	155	350			<b>Propriétaire :</b> Commune de Salon la Tour - Mairie 9 Place de la Mairie 19510 SALON LA TOUR	<b>Ordonnance d'expropriation Acquisition du 2/10/1972</b> Acte publié le 19/01/1977 Vol 3725 n°2
AP	157	AU SOLLIER	T	29 00	157	29 00				
AP	154	AU SOLLIER	S	25	154	25				
AP	156	AU SOLLIER	P	44 100	P56	1 100	P 156	240 43 860	<b>Propriétaire :</b> Monsieur TREUIL Patrick né le 27/07/1970 à Brive la Gaillarde La Bouchotte 19 150 Salon la Tour	<b>Acquisition du 12/01/2018</b> Acte publié le 29/01/2018, vol 2018 P n°510 par Me Loustaud
ZE	63	AU SOLLIER	T	19 087	P63	15	P63	19 072		